



Comité Local d'Information

du centre de traitement de déchets dangereux, de déchets non dangereux et de déchets d'activités de soins de la SA PROMED

Compte-rendu de la réunion du 6 décembre 2023

Le premier comité local d'information (CLI) du centre de traitement de déchets dangereux, de déchets non dangereux et de déchets d'activités de soins de la SA PROMED, s'est réuni le 6 décembre 2023 dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud de 9h00 à 10h50. La liste des participants est fournie en annexe 1. La présentation faite en réunion est jointe en annexe 2 du présent compte-rendu.

I. Ouverture de la séance par Philippe BLAISE, 1^{er} Vice-président

Monsieur Philippe BLAISE, qui préside le CLI en tant que 1^{er} Vice-président de l'assemblée de la province Sud ouvre la séance en rappelant qu'il s'était engagé à ce qu'au bout d'environ trois mois d'activité de l'installation, l'exploitant vienne notamment présenter les mesures de ses émissions.

Monsieur BLAISE excuse Monsieur UICHI qui n'a pas pu venir et qui représente le quartier de Logicoop.

Monsieur BLAISE rappelle l'ordre du jour puis invite les membres du CLI à se présenter lors d'un tour de table (Cf. annexe 2) et demande s'il y a des déclarations préliminaires de la part des participants.

Madame CORNAILLE demande s'il peut être précisé la manière dont ont été contactés les membres de ce CLI car elle s'étonne de la faible affluence. Elle demande s'il y a eu suffisamment de communication faite auprès des responsables associatifs, s'ils sont tous équipés d'une adresse électronique et s'ils ont pu être joints par téléphone.

Monsieur POARAIROUA confirme avoir été contacté par mail. Il indique que la tenue de cette réunion en pleine semaine à des horaires où la plupart des personnes travaillent peut être un frein à la venue des membres. Il indique que l'organisation de la réunion en fin d'après-midi (à partir de 16 heures) permettrait probablement à plus de monde d'être présent.

Monsieur BLAISE indique qu'il sera éventuellement envisagé de reprogrammer un CLI à une heure de plus grande disponibilité des personnes.

Monsieur MORVAN indique qu'un courrier a été rédigé, transmis par mail et que plusieurs relances par mail et par téléphone dans certains cas, ont été effectuées. C'est ce qui est fait habituellement pour ce type de réunion.

Madame CORNAILLE demande si des réponses sont obtenues.

Monsieur MORVAN ajoute que certaines personnes prennent la peine de répondre à l'invitation ou d'accuser réception sans nécessairement confirmer sur le moment qu'ils viendront ou pas.

Madame CORNAILLE demande la raison pour laquelle la réunion n'a pas été annulée au regard du peu de confirmation de présence car les gens directement concernés ne sont pas là. Elle indique que cela pose un problème de fond, car c'est pour ces personnes que ce CLI existe.

Monsieur BLAISE propose de maintenir tout de même la réunion et Monsieur POARAIROUA confirme vouloir que celle-ci se tienne.

I. Présentation de la société PROMED

Monsieur COURTE présente l'histoire de PROMED, le contexte et les intérêts du projet.

Madame CORNAILLE indique que la présentation ne fait pas mention des épisodes survenus avant 2019 qui auraient pu retracer les différents sites retenus précédemment pour l'installation de l'incinérateur tels que Goro, Païta et Dumbéa pour finalement se retrouver dans une zone urbanisée avec 60.000 océaniens autour. Elle indique que cela aurait été honnête de le préciser. Elle interroge ensuite sur ce qu'il adviendra des déchets ultimes car ils devront de toute façon être exportés parce que la Nouvelle-Calédonie n'est pas équipée d'une ISD dédiée. Au regard du chiffre annoncé de 43 % des déchets dangereux se retrouvent actuellement dans la nature, elle demande à savoir comment l'industriel va pouvoir collecter cette part de déchets dangereux. Ainsi, elle interpelle la province Sud sur l'absence de filière de collecte et de traitement des déchets dangereux et trouve que la mise en place de cette filière tarde à venir.

Monsieur BLAISE indique que pour mettre en place de nouvelles filières, il convient d'avoir le financement, de mettre en place une éco-participation, des opérateurs de collecte et que cette filière est en train de se mettre en place tel que cela a été fait récemment pour les médicaments et les emballages. Il ajoute que pour les déchets dangereux, des opérations de collecte sont actuellement en cours notamment pour les peintures, les bombes aérosols, etc.

Madame CORNAILLE indique avoir participé à l'enquête publique en 2017-2018 pour le projet de Dumbéa. Elle ne comprend pas pourquoi, à partir du moment où le projet a été initié, la province Sud n'a pas organisé la filière de récupération des déchets dangereux, même si ce n'était pas le même exécutif durant cette période.

Monsieur MORVAN confirme que les filières de déchets se mettent progressivement en place et qu'il existe déjà 8 filières réglementées. Sur les déchets diffus spécifiques, pots de peinture et autres produits, le stock historique est en train d'être traité. Ces déchets diffus spécifiques sont collectés en grande quantité. En cours d'année prochaine, le sujet de la réglementation de cette filière sera poursuivi comme ça a été fait sur d'autres filières auparavant. Il indique que les choses se mettent progressivement en place avec des professionnels, notamment, qui ont été à plusieurs reprises réunis et qui sont motivés à l'idée de structurer cette filière, de pouvoir faire émerger un éco-organisme pour pouvoir justement traiter de manière pérenne cette filière de déchets. Les choses prennent peut-être plus de temps qu'on ne le souhaiterait, mais en tout cas, aujourd'hui, les acteurs sont prêts, se mobilisent déjà et les financements sont mobilisés également. Le dispositif de PROMED permettra également de les traiter localement plutôt que d'exporter la totalité. En terme de volume, même s'il y a des déchets finaux qui perdureront, ce sera une réduction conséquente qui coûtera moins au territoire.

Madame CORNAILLE insiste sur le fait que l'on parle de déchets dangereux, c'est donc, à son avis, tant du point de vue sanitaire que du point de vue environnemental, la priorité des priorités, elle aurait dû être traitée depuis très, très longtemps. « Deuxième chose, quand vous nous parlez de réduction des volumes, eh bien,

oui, en effet, un incinérateur de déchets dangereux, il fait ça, il réduit les volumes, mais il ne réduit pas la pollution. Tout ce qu'on ne retrouvera pas dans les déchets ultimes sera parti dans l'atmosphère. Donc, franchement, où est le progrès ? Nous, on le cherche. ».

Monsieur POARAIROUA questionne sur les conditions du périmètre de sécurité.

Monsieur BLAISE propose qu'on laisse d'abord PROMED répondre à la question des déchets ultimes.

Monsieur COURTE répond qu'il y a effectivement eu un premier projet d'implantation à la ZAC PANDA qui n'a pas pu se faire du fait de la présence d'un établissement recevant du public dans le périmètre des 200 mètres du projet. PROMED n'est pas à l'origine d'éventuels projets sur Païta et Goro. « Sur Panda, nous avons autour de notre site, dans le rayon de 200 m, un établissement qui recevait du public. Donc c'était réglementairement impossible de s'implanter. Du coup, c'est ce qui a mis fin au dossier. »

Le terrain de Raoul Follereau et son implantation, par contre, répondait à toutes les contraintes réglementaires vis-à-vis des distances de sécurité. Il confirme, comme Madame CORNAILLE le dit, que l'incinérateur réduit énormément les volumes. Au lieu d'exporter 100 % des déchets traités, l'incinérateur permet d'exporter entre 7 et 14 % du volume initial de déchets. C'est toujours mieux que 100 %.

Madame CORNAILLE : « Où est l'autonomie ? les mots ont un sens »

Madame CHATAIN présente le processus d'incinération.

Monsieur POARAIROUA questionne sur ce que représente la pression dont il est fait mention dans la présentation.

Madame CHATAIN répond que la ligne est mise en dépression pour pouvoir aspirer les fumées de même qu'une partie où il y a des filtres en céramique qui vont capter les réactifs. Les filtres sont choqués pour enlever les résidus qui s'y sont déposés. Si la pression monte au niveau des filtres, c'est à ce moment-là qu'ils vont être choqués afin de diminuer la pression. Elle poursuit la présentation.

Madame CORNAILLE : « Je voudrais indiquer qu'il ne faut pas perdre de vue que cette autorisation d'exploiter a été donnée à l'industriel sans que l'avis de la DASS soit recueilli. C'est pour nous une faute majeure de la part de l'administration. D'autre part, on avait fait une critique fondamentale qui tient au fait qu'à notre connaissance, plus de 50 % des déchets dangereux à l'export sont valorisés, soit au travers d'une valorisation matière, soit au travers d'une valorisation énergétique. Ici, l'autorisation a été donnée sans aucune contrainte de ce type. Pour la valorisation matière, ce n'est pas possible, car on a des volumes trop faibles. Mais en ajoutant nos volumes faibles à ceux de nos voisins, ils participent à la valorisation matière que fait nos voisins. Eu égard à ce que vous venez de nous dire, s'agissant des déchets acceptés et des déchets non acceptés, nous avons relevé dans le dossier d'enquête publique qu'il y avait des soucis quant au contrôle de la composition avant combustion. Il peut y avoir des erreurs de déclaration. Il peut y avoir aussi des gens malhonnêtes. Donc, qu'est-ce que vous mettez en œuvre concrètement pour éviter de brûler ce qu'il ne faut pas brûler ?

Ensuite, ce projet, à notre connaissance, il est double. C'est-à-dire qu'il y a, d'une part, un autoclave et, d'autre part, un incinérateur. J'ai l'impression que vous entretenez sciemment la confusion. Pourquoi ?

Enfin, lorsque vous nous parlez des mâchefers, en nous disant qu'ils contiennent surtout du fer, c'est pour ça qu'on les appelle mâchefers, il ne faut pas passer sous silence le fait que les mâchefers sont des déchets dangereux qui contiennent énormément de toxiques. Il n'y a pas que des métaux qui ne brûlent pas. Quel est le taux d'abattement des dioxines ? Quel est le taux d'abattement des métaux lourds ? Je vous rappelle que cet équipement n'est pas aux MTD, c'est-à-dire aux meilleures techniques disponibles. Il l'était en 2018, il ne

l'est plus en 2022-2023. Si les cendres représentent 3 à 5 % du volume d'entrée, à combien évaluez-vous le volume de mâchefers ? Pour qu'on ait une idée du total de réduction du volume. J'en ai fini. »

Madame CHATAIN : « Pour répondre à votre question d'abord, pour les déchets qui entrent dans l'incinérateur, qui seraient des déchets qu'on n'accepterait pas, on fait remplir aux clients des fiches d'information préalable sur le déchet. On a également toutes les fiches de données de sécurité des déchets qui entrent. Et à l'export, il peut y avoir des gens malhonnêtes qui envoient des choses non identifiées. »

Madame CORNAILLE répond qu'on ne peut pas se contenter du déclaratif.

Monsieur BLAISE : « Sur la question de la DASS, la DASS a été consultée, sauf erreur de ma part. Il y a eu une interrogation et il n'y a pas eu de réponse. Ce n'est pas la même chose que de ne pas demander l'avis. »

Madame CORNAILLE : « De ne pas attendre l'avis, c'est le mot que j'ai employé. »

Monsieur BLAISE : « Après, il y a des délais, madame. Il y a des délais réglementaires. »

Madame CORNAILLE : « On met la pression sur la DASS, Covid ou pas Covid, il y a quand même un incinérateur de déchets dangereux qui est en projet, il faudrait s'y pencher. C'est hallucinant qu'on autorise un équipement de ce type sans recueillir l'avis des services en charge de la santé publique dans notre pays. C'est le minimum. Vous pouvez ne pas être d'accord, ça m'est égal. »

Monsieur BLAISE demande à ce que madame Chatain puisse répondre et dérouler sa réponse.

Madame CHATAIN : « Pour l'entrée des déchets, on a une préparation. On voit les déchets avant qu'ils soient mis à l'incinérateur. On a un moment de vérification de ce qui est entré et qui doit être conforme à la fiche d'information préalablement remplie.

Ensuite, pour la valorisation énergétique, le but de PROMED, c'est de mettre un ORC. Donc, c'est un appareil qui fabrique de l'électricité avec la chaleur fatale. On a fait une étude avec un bureau d'études pour la faisabilité de la mise en place de l'ORC. Pour l'instant, on n'a pas la capacité de fonctionnement pour mettre un ORC, parce que l'ORC doit fonctionner 24 heures sur 24. Si on ne met pas en fonctionnement 24 heures sur 24, cela revient à utiliser de l'électricité pour maintenir l'ORC durant les moments où on n'est pas en production. Donc, ça n'a pas d'intérêt. On réétudiera l'ORC dans quelques années quand on aura la capacité suffisante pour l'installer.

Ensuite, au niveau des mâchefers, ça représente environ 10 % du volume du déchet qui est entré dans l'incinérateur. De plus, concernant les mâchefers, je n'ai pas dit que ce n'était pas dangereux et que c'était composé uniquement de ferraille. D'ailleurs, il y a également du verre, par exemple, qui va fondre, mais qui ne va pas se dissoudre. On a fait des analyses sur les mâchefers et les premières analyses ont montré que les mâchefers respectaient les critères pour l'enfouissement à l'ISD.

On a fait de nouvelles analyses avec les nouveaux déchets que l'on a et on va devoir quand même les exporter, mais ça n'empêche que c'est quand même moins dangereux que le déchet qui est entré de base dans l'incinérateur et le volume est considérablement réduit. »

« Pour répondre à votre question sur les dioxines furanes, j'allais y venir après, quand je vous parlerai des analyses qu'on a pu effectuer avec Bureau Veritas. On a fait déjà 3 campagnes d'analyse. On a les résultats sur les 2 premières campagnes qui montrent que nous avons des rejets en dioxines furanes qui sont inférieurs à la limite de quantification et à la limite de détection des appareils de mesure. Donc inférieur à 0,1 nanogramme par mètre cube, qui est la réglementation, on est bien inférieur à ça. »

Madame CORNAILE : « Un contrôle documentaire, ça ne peut pas suffire. Vos yeux, même si vous regardez, ne sont pas équipés des appareils d'analyse qui vont bien. Donc, s'il vous plaît, effectuez de façon, on va dire, aléatoire un certain nombre de contrôles.

Est-ce que les premiers résultats que vous avez, peuvent être étendus à l'ensemble de votre fonctionnement puisque j'imagine qu'ils sont relativement dépendants de ce que vous brûlez ? Alors, est-ce que vous pouvez tenir un discours aussi rassurant à l'heure actuelle ? Ou est-ce qu'il faut attendre que l'équipement ait fonctionné plus longtemps pour avoir une moyenne de vos émissions ? »

Monsieur POARAIROUA indique qu'il n'a pas la connaissance technique par rapport à l'activité de PROMED et demande la signification de la terminologie de ORC.

Madame CHATAIN répond que l'ORC est comme un échangeur de chaleur qui récupère cette chaleur. Il agit comme une turbine qui tourne et l'eau est chauffée pour créer de l'énergie.

Monsieur COURTE : synthétise cela par un générateur d'électricité à partir de la chaleur.

Monsieur DALY précise que ORC signifie Organic Rankine Cycle

Madame CORNAILLE : « Sur le principe, est-ce qu'à ce stade, les résultats que vous disposez permettent de donner une image générale de la situation ? »

Madame CHATAIN : « Oui. C'est pour ça qu'on fait plusieurs analyses, qu'on en fait régulièrement. C'est pour voir l'évolution également en fonction du type de déchets que l'on va brûler ».

Madame CORNAILLE demande si la totalité des types de déchets admissibles ont déjà été brûlés.

Madame CHATAIN répond par la négative.

Madame CORNAILLE : « Non. Donc, vous ne pouvez pas en parler. OK ? C'est aussi simple que ça. Ensuite, est-ce que vous envisagez de faire des prélèvements aléatoires avec des analyses qui vont bien ? »

Madame CHATAIN répond que oui, cela se fait déjà

Madame CORNAILLE : « Pourquoi vous ne nous le dites pas ? Vous nous avez parlé exclusivement de contrôle documentaire. Vous n'avez pas répondu sur la confusion entre l'incinérateur et l'autoclave. Il y a combien d'équipements, en fait, sur le site ? Un ou deux ? »

Monsieur COURTE : « Nous avons l'incinérateur et nous avons toujours à disposition notre autoclave qui nous permettait de traiter les DASRI. L'autoclave, aujourd'hui, pour l'instant, il ne fonctionne pas. C'est l'incinérateur qui tourne. L'objectif, c'est de pouvoir déplacer l'autoclave à l'intérieur du bâtiment, là où il y a l'incinérateur, à l'endroit qui est prévu pour mettre l'autoclave. »

Madame CORNAILLE : « Il n'était pas question que vous reconstruisiez l'autoclave ? Parce que moi, au dossier d'enquête publique, c'est ce que j'ai vu. Il y avait un autoclave et un incinérateur. »

Monsieur COURTE : « Il y a toujours l'autoclave, il faut juste qu'on le déménage. Non, ce n'est pas forcément un nouveau, il y a l'autoclave aujourd'hui qui est techniquement parfait pour traiter les DASRI. Il est prévu de le déménager dans le site de l'incinérateur tout simplement. »

Madame CORNAILLE : « On n'est toujours pas au MTD, vous confirmez, aux nouvelles MTD européennes ? »

Monsieur BLAISE s'interroge sur la signification des MTD.

Madame CORNAILLE : « MTD, c'est une obligation réglementaire instaurée par le Code de l'environnement de la province Sud, ça veut dire meilleure technologie disponible. Donc quand le projet a été conçu, alors qu'il devait être installé à Dumbéa, il respectait les MTD européennes. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, parce que les MTD ont évolué en Europe, mais on a continué avec le même équipement à Ducos. Ce n'est pas normal, puisque c'est une obligation réglementaire locale. »

Monsieur COURTE : « Sincèrement, je pense que je n'ai plus de souvenirs de détails du dossier ICPE qui était très conséquent, mais je peux vous assurer qu'on a fait toutes les analyses et toutes les études qui devaient être faites. »

Monsieur BLAISE précise qu'avant la tenue de ce CLI, des propositions de visite ont été faites.

Madame CORNAILLE indique qu'elle n'a pas reçu de proposition.

Monsieur BLAISE s'étonne. Il indique que dans la convocation au CLI, il y avait la proposition des dates de visite, il y avait quatre créneaux concernant les dates de visite. Des personnes de Logicoop ont visité le site. Il précise que des visites sont encore possibles. Si des membres du CLI souhaitent s'organiser avec l'entreprise pour pouvoir visiter sur place l'installation, deux nouvelles dates vont encore être proposées.

Madame CORNAILLE demande qu'on lui retransmette le mail de la convocation car elle n'a pas de souvenir d'avoir vu des dates de visites.

Monsieur POARAIROUA précise qu'à titre individuel, il avait visité le site avec Cédric DALY. Il lui avait expliqué le process, et il a pu comprendre exactement en quoi ça consistait. Il relaie l'information, il n'y a pas de problème par rapport à ça.

Madame CHATAIN poursuit sa présentation.

Madame CORNAILLE demande à connaître la quantité totale de déchets incinérés à ce jour.

Madame CHATAIN répond qu'il y a à peu près 120 tonnes en tout.

Madame CHATAIN poursuit sa présentation notamment sur les mesures effectuées sur les rejets atmosphériques de l'installation.

Madame CORNAILLE souhaite signaler à nouveau à l'administration que quand bien même les normes de rejet de PROMED sont respectées, que celles de la SLN sont respectées, que celles de Pierre-Paul-Jacques sont respectées, au final, celle-ci ne prend pas en compte le cumul de ces rejets et donc l'exposition qui en résulte pour les populations. C'est gravissime.

Monsieur BLAISE : « C'est effectivement un argument que vous avez exposé depuis un long moment. Vous nous l'aviez exposé lorsqu'on avait fait les réunions d'information, de médiation qu'on avait tenues ici. »
Madame CORNAILLE confirme, que ce sont des choses qu'elle a déjà dites.

Monsieur BLAISE répond que la remarque de Mme CORNAILLE permet de se poser la question de savoir, si des mesures sont faites sur le site ou dans l'environnement du quartier où l'influence de l'installation peut se faire sentir. Il indique que dans la suite de la présentation de PROMED les mesures dans l'environnement, où les différentes influences de l'installation peuvent se ressentir, sont présentées.

Madame CORNAILLE souhaite s'inscrire en faux contre ce que Monsieur BLAISE dit et indique que dans les dossiers d'études d'impact, il était dit que le site sur lequel l'incinérateur est installé est d'ores et déjà

pollué. « Il est bien pollué par autre chose. Il y a bien un cumul des émissions. Avec quels impacts sanitaires et environnementaux ? Personne ne s'en préoccupe jamais. »

Madame CHATAIN : « Pour l'impact environnemental, SCAL'AIR fait des études autour du site, de l'air ambiant, des retombées atmosphériques. On a également des analyses sur les sols de surface, les eaux souterraines avec des piézomètres. Pour les molécules analysées, il est compréhensible que ce qui est présenté n'est pas très clair, mais ce sera plus parlant lorsque les résultats et les seuils seront présentés dans la suite de la présentation. »

Madame CORNAILLE : « Ne me mettez pas SCAL'AIR en avant. SCAL'AIR n'étudie pas ces résidus-là. SCAL'AIR étudie le dioxyde de soufre, les poussières, le nickel. C'est à peu près tout. Donc arrêtez de mentir effrontément. »

Monsieur BLAISE demande à ce que la présentation continue.

Madame CORNAILLE s'indigne en précisant qu'elle en a assez car tout ce qui gêne est évacué.

Monsieur BLAISE demande à Mme CORNAILLE d'arrêter de réagir de cette manière et précise que ses positions sont dans le compte-rendu. Ce qu'elle dit n'est pas étouffé sauf que l'on ne peut pas répondre à tout.

Madame CORNAILLE précise que ce n'est pas normal.

Monsieur BLAISE répond que la présentation doit continuer.

Madame CORNAILLE indique que le problème, c'est que l'administration et PROMED ne peuvent pas répondre à des discussions qui tiennent la route.

Monsieur BLAISE indique que c'est dommage que Mme CORNAILLE parte et qu'elle s'énerve.

Madame CORNAILLE répond « Je suis fatiguée de vos simulacres ! »

Madame CORNAILLE quitte la séance du CLI à 10h10.

Monsieur BLAISE se désole de la réaction de Martine CORNAILLE et de son départ de la séance, car elle pose des questions qui ont le mérite d'exister, qu'il respecte sa position et qu'il considère qu'elle joue un rôle nécessaire.

« On n'est pas là pour servir la soupe, on n'est pas là pour dire à l'industriel, on vous fait un chèque en blanc ! »
« D'ailleurs, sur la remarque qu'elle faisait sur la réponse de la DASS, donc on m'explique que la DASS a fait une réponse hors délai, dans laquelle elle est d'accord sur la plupart des choses, sauf une recommandation supplémentaire qui devra être prise en compte dans un arrêté amendé, c'est ça, monsieur le secrétaire général ? »

Monsieur VERGES : « Oui, pour être plus exact, il y avait toute une liste de prescriptions faites par la DASS qui était déjà dans l'arrêté d'autorisation. Par contre, il y en a, effectivement, une qui n'y était pas et qu'on envisage d'intégrer par voie d'amendement. Voilà, donc c'était important pour nous de rectifier ce point-là. »

Monsieur BLAISE : « En conclusion Mme CORNAILLE, pour moi, est toujours la bienvenue, même si elle n'est pas là. »

Monsieur POARAIROUA considère aussi que c'est dommage. Il aurait fallu écouter un peu tout l'argumentaire et en tirer une conclusion après.

Madame CHATAIN poursuit sa présentation.

Monsieur POARAIROUA demande à savoir la part des poussières en tonnes sur le volume de déchets global, uniquement pour le mois de septembre.

Madame CHATAIN demande la clarification de la question. « Le volume total des poussières émises ? Quel est le volume de déchets qu'on a incinérés ce mois-ci ? »

Monsieur COURTE : « C'est les 120 tonnes faites sur les 4 mois. On va dire qu'en moyenne, ça fait 30 tonnes, à peu près, par mois. Sachant qu'il y a eu une montée en puissance progressive. C'était un peu moins que 30 tonnes en septembre. »

Madame CHATAIN poursuit sa présentation.

Monsieur POARAIROUA : « Ce procédé est tout nouveau, il y a forcément une dégradation liée à l'usure. Est-ce que vous avez constaté une dégradation dans les mesures que vous avez effectuées qui permettront, sur le temps, de calculer ? C'est un paramètre à prendre en compte. »

Madame CHATAIN : « Oui, c'est pour ça qu'il y a différents types de calibration de l'appareil. Il y a la calibration d'usine, ce qu'on appelle CAL 1. Ensuite, il y a la calibration CAL 2, qui est faite par un organisme extérieur, Bureau Véritas. Ensuite il y a la calibration CAL3 en interne par PROMED. Comme ils suivent les mêmes paramètres que nous, en même temps, on peut voir s'il y a des dérives. Après, il y a le Bureau Véritas qui vient, mais aussi le fournisseur de l'analyseur qui vient. Ils vont regarder avec leur appareil s'ils trouvent pareil que le nôtre. S'il y a une dérive, ce qui peut arriver, il faut recalibrer. On se calibre avec un appareil très spécifique, qui est un appareil accrédité. »

Madame CHATAIN poursuit sa présentation.

Monsieur POARAIROUA demande quelle est la différence entre les retombées atmosphériques et les sols de surface.

Madame CHATAIN répond que les retombées atmosphériques se mesurent dans des grands bacs qui sont placés en hauteur sur un temps donné de 14 jours.

Monsieur DALY complète les propos en précisant qu'il s'agit de capter des eaux de pluie et donc de capter les différents polluants qui y sont déposés.

Monsieur BLAISE indique que la question qui a justifié le départ de Mme CORNAILLE qui était en colère concernait les vérifications faites par SCAL'AIR sur les polluants. « Elle a raison, SCAL'AIR ne fait pas de vérifications sur les polluants parce qu'ils n'ont pas les équipements. La question qui se pose, c'est comment, pour répondre à sa question de la conjonction de différents polluants atmosphériques émanant de différents sites industriels, est-ce qu'on a la possibilité d'avoir des mesures hors-site, dans les points où SCAL'AIR fait ses mesures, de vérifier s'il n'y a pas des concentrations.

Comment est-ce qu'on intègre cette notion-là ? Comment on peut répondre à cette objection ? Je sais que ce n'est pas prévu dans vos obligations, mais est-ce que c'est faisable ? Est-ce que c'est possible ? Je pose la question. »

Monsieur MORVAN : « Un élément de réponse, c'est qu'indépendamment des unités de mesure de SCAL'AIR, celle-ci réalise régulièrement des inventaires de gaz polluants à l'échelle du territoire. Elle va interroger, en fait, chaque process qui tourne sur le territoire et sur la base d'une méthode reconnue au niveau international, je pense à la méthode du CITEPA, elle va pouvoir réaliser cet inventaire par secteur d'activité. Donc on a quand même la possibilité, via SCAL'AIR, d'avoir une photographie, sur une année donnée, de

l'inventaire des polluants générés en Nouvelle-Calédonie. On a un élément de mesure qui nous permet de nous comparer avec d'autres territoires. Ça permet de placer le curseur sur les émissions de polluants en Nouvelle-Calédonie. C'est un indicateur, comme on le fait par ailleurs sur les gaz à effet de serre. Et c'est bien SCAL'AIR qui le fait.

Ce ne sont pas des mesures directes. Ils vont aller étudier le parc automobile, par exemple. Quel parc automobile on a en Nouvelle-Calédonie ? Les types de motorisation. En fonction de ces éléments-là, il va pouvoir, par l'intermédiaire de calcul, déterminer les émissions de polluants qu'on a sur le territoire. C'est une approche de modélisation. On n'a pas d'équipement de mesure associé à ça. Mais ce sont des méthodes établies au niveau international pour pouvoir comparer un territoire par rapport à un autre. »

Madame CHEILAN : « Pour l'inventaire des émissions polluantes, c'est du théorique. Là, c'est vrai que ce serait bien de voir si SCAL'AIR peut s'équiper pour mesurer d'autres polluants que ceux qu'ils font actuellement. Ils font le SO₂, le NO_x, le CO₂, les poussières, PM₁₀, PM_{2,5}. Ils aimeraient pouvoir faire les ultrafines, donc les petites poussières. Mais là, on parle plutôt de HCL, dioxines, furanes. C'est vraiment ça qu'il faudrait voir avec SCAL'AIR. Est-ce que vous les avez consultés ? Peuvent-ils s'équiper pour mesurer ceci ? »

Madame CHATAIN : « Pour les dioxines, furanes, je ne pense pas que ça puisse se faire dans l'air ambiant. Ce sont des concentrations très faibles. Déjà, à la sortie de la cheminée, on n'arrive pas à les quantifier. Je ne pense pas qu'ils arriveraient à les quantifier, même s'ils avaient le matériel adéquat. »

Madame CHEILAN : « Sur la diapo précédente, pour que ce soit clair, il faudrait indiquer ce qui est analysé. Il y a écrit la fréquence, mais il faudrait qu'on sache ce qui est analysé, quel paramètre est analysé. »

A M. Pebay : « Vous disiez que vous allez intégrer dans l'arrêté une des recommandations de la DASS. Quelle est cette recommandation ? On en avait émis plusieurs. Laquelle sera reprise ? »

Madame FRICK précise qu'il y a des recommandations que la DASS a faite qui sont déjà intégrées de base dans l'arrêté. Parfois, il y a des analyses qui ne peuvent pas être faites car les laboratoires, notamment en Calédonie, ne peuvent pas le faire, c'est pour cette raison qu'elle prendra l'attache de la DASS pour voir comment formuler certaines demandes et ajuster l'arrêté en conséquence pour que ce soit concret et faisable par PROMED.

Madame CHEILAN indique que dans l'avis de la DASS, une alerte a été évoquée sur le bois traité. Elle précise qu'il y a le bois traité au créosote, mais il y a le bois également traité au CCA. Le CCA, c'est cuivre, chrome, arsenic. Chrome 6 et arsenic qui sont cancérigènes. Le bois qu'on importe de Nouvelle-Zélande est traité au CCA. Elle indique qu'il faut être très vigilant aux poussières de ces bois, notamment quand PROMED va découper les bois. Il faut être très vigilant que les filtres absorbent bien le chrome et l'arsenic de ces bois. C'est un déchet dangereux.

Le CCA est réglementé dans de nombreux pays. Il n'est plus du tout autorisé dans plein d'autres pays. Nous, l'avons encore ici, donc il faudra être très vigilant. Ce n'était pas dans le dossier ICPE.

Monsieur DALY précise qu'ils seront vigilants au moment où il y aura des demandes pour ce type de déchets. Aujourd'hui, ils n'ont pas été sollicités pour du bois. Par ailleurs, il affirme qu'il n'est pas prévu de procéder à la découpe de ce type de bois chez PROMED.

Madame CHEILAN s'interroge sur le procédé à mettre en œuvre si les bois, sont très grands et qu'ils ne rentrent pas dans l'incinérateur.

Monsieur DALY indique que PROMED ne pourra pas les prendre. Quand PROMED a une demande, ils demandent des fiches de données sécurité, s'il y a des produits en particulier. Il est également demandé l'aspect physique du déchet, son volume, son conditionnement, etc.

Au niveau du chargement, on peut rentrer l'équivalent d'une poubelle de 770 litres. On ne prendra pas des déchets qui ont un volume au-delà de ce que l'incinérateur peut charger. PROMED ne fera pas de modification de forme de ce genre de déchets.

Madame CHEILAN informe que pour ces bois-là, il n'y a pas de fiche technique. Par exemple, les rondins, tout ce que l'on peut voir dans les aménagements paysagers, font partie de ce type de bois traité.

Monsieur COURTE, pour conclure sur le sujet, précise qu'ils ne prennent pas les déchets contenant de l'arsenic.

Madame CHEILAN précise que beaucoup de bois en contiennent.

Madame CHATAIN : « Pour répondre à la question sur les paramètres qui sont mesurés par SCAL'AIR. Pour l'air ambiant, on a les métaux, l'arsenic, le cadmium, le nickel, la plupart des métaux lourds, les PM10 et le mercure. Pour les retombées atmosphériques, on a les mêmes paramètres pour les métaux lourds. Il y a également le chrome, le cuivre, le plomb, le zinc. Ensuite, on a également... les dioxines. Pour les sols de surface, on a les HAP, les dioxines furanes, et les métaux les mêmes, arsenic, cadmium, chrome, cuivre, manganèse, nickel, plomb, thallium et mercure. Ces infos-là sont dans l'arrêté. »

Madame CHATAIN poursuit sa présentation.

Monsieur POARAIROUA indique qu'il faudra déplacer le point de mesure de Tindu, car la crèche est fermée. Il faudra trouver un autre point de positionnement.

Monsieur DALY : « C'est une information importante. On a fait un état initial de l'environnement. Tous ces points-là ont été prélevés et analysés avant l'implantation de l'installation. Ce sont des campagnes que nous devons reproduire tous les ans, selon les fréquences prescrites dans notre arrêté, sur les mêmes stations. C'est bien que l'on reste en relation pour savoir ce que va devenir cette crèche. Est-ce qu'il va y avoir quelque chose à la place ? Est-ce qu'il y a un nouveau propriétaire ? Pour pouvoir se projeter et faire une modification dans l'implantation de ce point. »

Monsieur POARAIROUA s'interroge sur l'orientation générale de l'alizé sur le site de l'incinérateur. Est sud sud-est aussi ?

Monsieur DALY : « Oui. En gros, ça ne va pas vers Tindu, c'est décalé. Ça part un petit peu vers les réservoirs de SOGADOC. Après, il y a le large. C'est intéressant de regarder ça sur des cartes plus élargies. Pour se familiariser avec ça et voir comment on est situé par rapport aussi à la SLN, etc. »

Madame CHATAIN poursuit sa présentation et propose deux nouvelles dates de visite du site : le mardi 12 décembre et le mardi 19 décembre, entre 8h30 et 12h. Il faudra s'inscrire aux visites directement auprès de PROMED.

Madame CHAMPEIL demande s'il est possible d'envisager une visite en dehors de ces heures-là étant donné la remarque de Mme CORNAILLE et M. POARAIROUA. Potentiellement, il y a des personnes qui ne pourraient pas venir durant les horaires proposés. Il faudrait peut-être voir pour que ce soit en fin d'après-midi.

Monsieur COURTE : « L'intérêt de cette horaire-là, le matin, c'est qu'on est sûr qu'il y ait de la production et que l'incinérateur fonctionne. Si on met les visites en fin d'après-midi, il ne tournera pas, ça enlève un peu d'intérêt, si ce n'est qu'on va revoir en réel les photos que l'on a vues durant la présentation. L'intérêt, c'est de montrer l'incinérateur quand il fonctionne.

Si je prends l'exemple, d'Alain Miloud et Jackie, qui sont venus visiter, ils étaient venus visiter en tout début

d'après-midi. Il y avait un véritable intérêt. Quand ils sont arrivés, ils ont été un peu déçus au départ. Ils ont dit : « mince c'est dommage, on aurait bien aimé le voir tourner. » On leur a dit qu'il fonctionnait. On a pu montrer tout le process d'incinération. C'est extrêmement rassurant, voire convaincant, de voir que quand on est en cycle de production, qu'il n'y ait pas de grosse fumée noire qui s'échappe, il n'y a pas de bruit, pas d'odeur, il n'y a quasiment rien du tout. »

Monsieur HERVOUET demande la possibilité d'organiser les visites sur le temps du midi, durant la pause déjeuner des gens.

Monsieur COURTE répond que c'est possible.

Madame CHEILAN demande si PROMED va rentrer dans le Conseil administratif (CA) de SCAL' AIR.

Monsieur DALY : « Oui, c'est fait. C'est SCAL' AIR qui va se charger de tout le suivi environnemental que nous avons à faire. La semaine dernière, nous avons été accepté au CA. Nous sommes convoqué au premier CA la semaine prochaine. »

Monsieur POARAIROUA : « Personnellement, je ne suis pas trop d'accord. Moi, je veille toujours à ce qu'il y ait une certaine indépendance entre tous les organismes. C'est vrai que l'indépendance est primordiale pour avoir un avis éclairé et pas partisan. »

Monsieur BLAISE indique que c'est un point de vue qui se tient.

II. Clôture de la réunion

Au regard du peu de personnes présentes lors de la réunion, Monsieur BLAISE propose de réaliser une nouvelle restitution de la présentation avant Noël soit le 19 décembre 2023 en fin de journée.

Monsieur COURTE souhaiterait que des visites soient d'abord organisées au préalable d'une nouvelle réunion mais il n'y est pas opposé.

Monsieur POARAIROUA indique qu'il serait judicieux d'attendre la rentrée des classes car cela permettra d'avoir des données supplémentaires à présenter lors de la prochaine présentation. Il propose que la prochaine réunion soit réalisée à l'école située au rond-point de Tindu pour des questions de proximité.

Monsieur BLAISE souhaite maintenir la réunion à la province Sud car il ne s'agit pas d'une réunion publique. Il indique que les CLI doivent respecter un certain rituel de façon à faire émerger la vérité dans des débats sereins.

Au regard des avis, Monsieur BLAISE confirme que de nouvelles visites de l'installation seront donc proposées et qu'une nouvelle séance du CLI sera organisée à la rentrée soit mi-février 2024 compte tenu de la faible mobilisation.

Monsieur BLAISE lève la séance à 10h50 en indiquant que la présentation sera envoyée ainsi que le projet du compte rendu à tous les membres du CLI.

Annexe 1 : Liste des personnes présentes à la réunion du CLI du 6 décembre 2023

Monsieur Philippe BLAISE, premier Vice-président de l'assemblée de la province Sud

Monsieur Jean-Paul CABANAS, conseiller du premier Vice-président de la province Sud

Madame Catherine CASTRIC, représentant Monsieur Fabien ESCOT, directeur des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales de la Nouvelle-Calédonie (DAVAR)

Madame Mélissa CHAMPEIL, responsable du bureau des installations classées pour la protection de l'environnement et de la gestion des déchets à la direction du développement durable des territoires (DDDT)

Madame Marie-Claire CHATAIN, responsable QHSE de la société PROMED

Madame Florie CHEILAN, responsable du bureau santé environnement du service de santé publique de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS)

Madame Martine CORNAILLE, présidente de l'association Ensemble Pour La Planète (EPLP)

Monsieur Bertrand COURTE, directeur de la société PROMED

Monsieur Cédric DALY, directeur d'exploitation de la société PROMED

Madame Audrey FRICK, inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement à la direction du développement durable des territoires (DDDT)

Docteur Anne-Claire GOURINAT, chargée de mission à la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS)

Monsieur Patrice HERVOUET, chef du service de la Gestion et de la Préservation des Ressources de la direction du développement durable des territoires (DDDT)

Madame Marie-Laure MESTRE, directrice de la direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS)

Monsieur Bastian MORVAN, directeur adjoint du développement durable des territoires (DDDT)

Monsieur Marcel NEMIA, président de l'association Construire la Vallée Ensemble

Monsieur Nicolas PEBAY, directeur du développement durable des territoires (DDDT)

Monsieur David POARAIROUA, président de l'association Comité sérénité SIC Tindu

Monsieur Christophe VERGES, secrétaire général adjoint (SGA-TE) de la province Sud